

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	72

PRESENTS	61
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	20

Vote Pour :	72
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**Date de la Convocation**

14 JANVIER 2025

**Date d'Affichage**

14 JANVIER 2025

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Didier SALANDIN à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

**N°14\_2025**

**ACTES : 2.1.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 14- Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme**

**Exposé des motifs**

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet est compétente de plein droit en plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conformément à l'article L5211-62 du code général des collectivités territoriales, « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme ».

Ainsi, comme base au débat du jour, sont présentés les axes suivants relatifs à la compétence planification, gestion des documents d'urbanisme et instruction technique des autorisations du droit des sols (ADS) :

- L'élaboration du SCoT (schéma de cohérence territoriale),
- La poursuite de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.i) à travers l'accompagnement opérationnel des communes : réalisation d'études urbaines, diagnostic foncier des friches,
- La gestion transitoire des évolutions des documents d'urbanisme communaux,
- L'organisation et le fonctionnement du service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

### Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L5211-62, Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire du 03 décembre 2024, Considérant la présentation en Conférence intercommunale des Maires du 13 janvier 2025,

*Tenue du débat*

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme, dont le support de présentation est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le 30 JAN, 2025

- publication - mise en ligne  
Le 30 JAN, 2025

et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR